

# La gestion de l'eau potable confiée à L'Eau des collines

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir autour d'un ordre du jour en deux parties. Pour commencer, le maire avait fait appel à deux intervenants extérieurs venus présenter la proposition de partenariat entre la commune et la Société publique locale L'Eau des collines, pour la gestion du service de l'eau potable. Ainsi Béatrice Marthos, directrice de la SPL, était accompagnée par André Levisse, élu aubagnais et conseiller technique pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Elle a tout d'abord présenté les caractéristiques du réseau de Cuges : d'une longueur de 23 km, il dessert environ

**Le nouveau contrat permettrait à la Ville de réaliser 150 000 € d'économie par an...**

2000 abonnés et transporte une production annuelle de 300 000 m<sup>3</sup> d'eau. "Le diagnostic permet de réaliser quatre constats, a-t-elle souligné, le réseau est marqué par des rendements très insuffisants (67%), une consommation importante et en augmentation, deux étages à sécuriser, et d'importantes variations de pression. Enfin, des quartiers entiers de la commune ne sont pas desservis en eau potable, d'où l'utilisation de camions citernes".

Dans ce contexte, et selon la proposition faite par la SPL, le nouveau contrat permettrait à la ville de réaliser 150 000 € par an d'économie (soit environ 25 %) pour un service identique, somme qui pourrait être utilisée pour doubler l'investissement sur le réseau.

Béatrice Marthos a alors détaillé les 12 engagements de la SPL pour la commune de Cuges-les-Pins : la réduction des pertes pour atteindre un rendement de 75 % ; le renouvellement



Le maire, Bernard Destrost, a signé avec la directrice de la SPL L'eau des collines le contrat de gestion du service public de l'eau potable pour une durée de 17 ans.

/ PHOTO FR.G.

des canalisations à raison de 300 mètres linéaires par an ; le remplacement des compteurs de plus de 15 ans ; le renouvellement de 30 branchements par an ; l'approvisionnement des usagers non raccordés au réseau par citernes et la mise en adduction de certains quartiers ; la recherche de solutions de sécurisation de la ressource en eau ; la création d'une cuve supplémentaire de 500 m<sup>3</sup> sur les sources des jardins de la ville et le renforcement du réseau - des travaux conséquents qui seront réalisés entre 2017 et 2018.

Les autres engagements concernent le service : une astreinte 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 ; une assistance technique pour tous travaux ; un service de proximité ; le passage de relais avec le précédent délégataire, la Semm (Société des eaux de Marseille Métropole), dont le contrat arrive à échéance en février 2017 ; et enfin un service "VIP" du fait que la commune est actionnaire de la SPL. "En

*tant que commune actionnaire, vous êtes non seulement des clients importants de la SPL, insistez André Levisse, mais vous en êtes aussi les patrons !"* Enfin, un 13<sup>e</sup> engagement porte sur le prix, dont la stabilité sera assurée pour 3 ans.

"Cette SPL, c'est une belle idée dont vous avez hérité !", a souligné l'élu d'opposition Antoine Di Ciaccio, qui faisait partie de la précédente équipe à l'origine de L'Eau des collines. Il a par ailleurs demandé si ce nouveau mode de gestion ne permettait pas d'espérer "une baisse des tarifs avant 3 ans".

"Nous nous sommes entendus sur le principe de stabilité, a répondu le maire, pour pouvoir réaliser les investissements importants dont le réseau a grand besoin. Nous voulons mettre le paquet sur 3 ans."

André Lambert s'est quant à lui étonné qu'il n'y ait pas eu de proposition alternative de la Semm. Il s'est également exprimé sur le service de livraison

d'eau par camion pour certains usagers, qui sera désormais assuré par L'Eau des collines, et regrette que les tarifs pratiqués par la Semm, qu'il juge "discriminatoires", soient maintenus dans le nouveau contrat. Il s'est également inquiété de la révision de ces tarifs, ouverte, après bilan financier, au bout d'une année : "Je demande que l'amplitude des modifications susceptibles d'intervenir dans le futur soit clairement encadrée et échelonnée dans le temps, a-t-il conclu. Un engagement de 17 ans, ça mérite quelques efforts de précision !"

M. Lambert s'est abstenu. Tous les autres élus ont adopté la délibération, qui devait être validée hier par le conseil d'administration de la SPL. La bascule est prévue le 9 février 2017.

**Frédérique GROS**

fgros@laprovence-presse.fr

La seconde partie de ce conseil municipal à suivre demain.